

A LA RENTRÉE 2017, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 783 300 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en légère baisse (-23 100 élèves), après une stabilité des effectifs en 2016. Cette baisse s'observe en préélémentaire (-0,7%) et plus modérément en élémentaire (-0,2%), en raison des évolutions démographiques. La génération 2014 qui entre dans le système éducatif est de moindre taille que la génération 2011 entrant au CP. De la même manière, ces entrants au CP sont moins nombreux que les élèves de la génération 2006 quittant le premier degré. De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule (-3 700 élèves scolarisés à la rentrée 2017).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 1 200 élèves de plus qu'à la rentrée 2016 (+2,4%). 93,4% des élèves bénéficiant de ce dispositif relèvent du secteur public.

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (2).

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. Depuis les années 1980, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire.

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1% de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2017, les effectifs des classes élémentaires diminuent dans le public (-0,3%), mais augmentent encore dans le secteur privé (+0,7%).

Depuis les années 2000, la part du secteur privé oscille autour de 13,5%. Comme à la rentrée précédente, elle progresse de 0,2 point à la rentrée 2017. En effet, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (-30 100 élèves, soit une baisse de 0,5%), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter (+7 000 élèves, soit une hausse de 0,7%).

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,5% des élèves scolarisés dans le privé contre 12,9% dans le préélémentaire). Pour autant, entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a progressé davantage dans le préélémentaire.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (plurihandicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

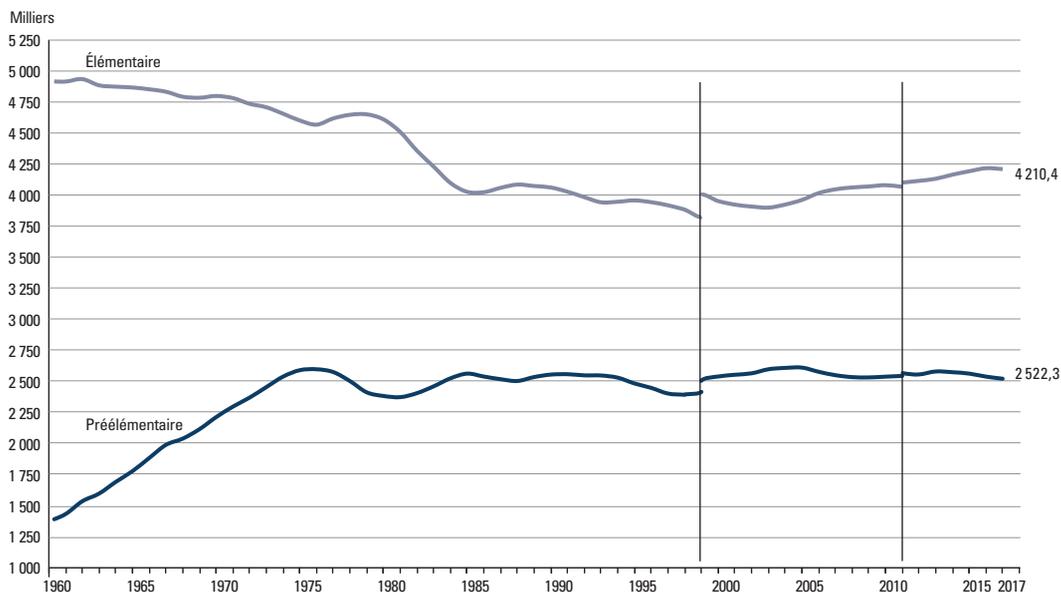
	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble premier degré										
Public	5 751,6	5 770,8	5 760,1	5 810,7	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8	5 842,7
Privé	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6	940,6
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>879,0</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>882,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>	<i>901,3</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>16,5</i>	<i>15,6</i>	<i>17,7</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>	<i>39,3</i>
Total	6 647,0	6 664,2	6 657,6	6 710,6	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3
Part du public (%)	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3	86,1
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2	13,3
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Préélémentaire										
Effectif total	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3
Part du public (%)	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3	87,1
Très petite section (1)	123,3	111,7	94,6	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6	92,9
Petite section (1)	807,6	797,3	807,4	812,1	808,1	818,8	804,7	799,8	788,3	788,1
Moyenne section (1)	800,6	821,8	812,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8	809,1
Grande section (1)	801,4	808,4	830,3	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8	832,3
Élémentaire										
Effectif total	4 070,4	4 080,7	4 067,5	4 102,0	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4
Part du public (%)	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6	85,5
CP	818,5	822,7	828,5	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0	838,2
CE1	826,8	821,0	825,1	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1	847,3
CE2	814,9	805,6	800,3	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5	842,9
CM1	820,1	809,6	801,3	807,7	801,4	806,4	816,8	836,4	834,8	845,8
CM2	790,0	821,8	812,2	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1	836,2
ULIS	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4	50,6
Part du public (%)	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5	93,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

© DEPP

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



► Champ : France métropolitaine avant 1999; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 6 783 300 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 304 100, dont 117 900 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7% de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse, la Martinique, la Guyane et Limoges en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,1% des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,3% dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5% des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan, près de 50% des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,1% à Mayotte à 12,2% en Guadeloupe.

L'enseignement privé accueille 7 000 élèves de plus qu'à la rentrée précédente, soit 940 600 élèves scolarisés dans une école privée à la rentrée 2017. Ces élèves sont inscrits en grande majorité dans un établissement sous contrat (901 300 élèves contre 39 300 dans le hors contrat). Ainsi, à la rentrée 2017, la proportion d'élèves scolarisés dans un établissement hors contrat au sein du privé est de 4,2%. Dans les académies de Nice et Versailles, plus d'un élève sur dix dans le privé est scolarisé dans un établissement hors contrat. L'enseignement privé hors contrat est particulièrement développé dans les DOM. À Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, le poids du privé hors contrat au sein de l'enseignement privé est respectivement de 100%, 17,3% et 17,1%.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en légère diminution (-0,3%, soit une baisse de 23 100 élèves) par rapport à la rentrée précédente. Le secteur public voit ses effectifs décroître de 0,5%. Les effectifs du privé augmentent de 0,7% au niveau national. Cette croissance atteint 6,8% dans l'académie de Corse et 5,2% dans celle de Créteil.

Mayotte, Créteil, Lyon et Aix-Marseille sont les quatre académies qui connaissent les plus fortes croissances d'effectifs dans le public et le privé (+0,5% à +1,0%). L'augmentation absolue la plus importante est celle de l'académie de Créteil qui scolarise plus de 2 800 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2016. Comme pour les trois autres académies, cette hausse est essentiellement portée par le secteur privé.

À l'inverse, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement -2,6% et -3,5%).

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2017

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	25 570	2 663	28 233	90,6
Cantal	9 518	1 310	10 828	87,9
Haute-Loire	14 342	7 052	21 394	67,0
Puy-de-Dôme	50 788	7 280	58 068	87,5
Clermont-Ferrand	100 218	18 305	118 523	84,6
Ardèche	22 724	7 809	30 533	74,4
Drôme	45 385	7 235	52 620	86,3
Isère	120 816	12 858	133 674	90,4
Savoie	36 953	4 164	41 117	89,9
Haute-Savoie	73 740	11 674	85 414	86,3
Grenoble	299 618	43 740	343 358	87,3
Ain	63 080	7 281	70 361	89,7
Loire	61 042	17 281	78 323	77,9
Rhône	168 384	35 841	204 225	82,5
Lyon	292 506	60 403	352 909	82,9
Auvergne-Rhône-Alpes	692 342	122 448	814 790	85,0
Doubs	50 529	5 046	55 575	90,9
Jura	21 194	2 849	24 043	88,2
Haute-Saône	20 993	1 370	22 363	93,9
Territoire de Belfort	12 645	1 433	14 078	89,8
Besançon	105 361	10 698	116 059	90,8
Côte-d'Or	42 943	4 833	47 776	89,9
Nièvre	15 313	1 039	16 352	93,6
Saône-et-Loire	45 085	3 975	49 060	91,9
Yonne	29 301	2 617	31 918	91,8
Dijon	132 642	12 464	145 106	91,4
Bourgogne-Franche-Comté	238 003	23 162	261 165	91,1
Côtes-d'Armor	38 380	16 962	55 342	69,4
Finistère	53 145	31 432	84 577	62,8
Ille-et-Vilaine	71 432	41 711	113 143	63,1
Morbihan	36 739	36 037	72 776	50,5
Rennes	199 696	126 142	325 838	61,3
Bretagne	199 696	126 142	325 838	61,3
Cher	24 784	1 987	26 771	92,6
Eure-et-Loir	41 365	4 663	46 028	89,9
Indre	16 660	1 302	17 962	92,8
Indre-et-Loire	51 302	6 161	57 463	89,3
Loir-et-Cher	27 969	3 266	31 235	89,5
Loiret	65 926	6 289	72 215	91,3
Orléans-Tours	228 006	23 668	251 674	90,6
Centre-Val de Loire	228 006	23 668	251 674	90,6
Corse-du-Sud	11 357	712	12 069	94,1
Haute-Corse	13 369	439	13 808	96,8
Corse	24 726	1 151	25 877	95,6
Meurthe-et-Moselle	63 854	4 826	68 680	93,0
Meuse	15 545	1 284	16 829	92,4
Moselle	92 420	4 666	97 086	95,2
Vosges	30 367	2 657	33 024	92,0
Nancy-Metz	202 186	13 433	215 619	93,8
Ardennes	24 253	2 201	26 454	91,7
Aube	27 507	2 883	30 390	90,5
Marne	49 610	6 731	56 341	88,1
Haute-Marne	14 582	865	15 447	94,4
Reims	115 952	12 680	128 632	90,1
Bas-Rhin	101 192	5 617	106 809	94,7
Haut-Rhin	68 915	5 397	74 312	92,7
Strasbourg	170 107	11 014	181 121	93,9
Grand Est	488 245	37 127	525 372	92,9
Aisne	51 182	4 727	55 909	91,5
Oise	84 786	5 969	90 755	93,4
Somme	47 769	8 178	55 947	85,4
Amiens	183 737	18 874	202 611	90,7
Nord	230 389	63 949	294 338	78,3
Pas-de-Calais	139 643	21 215	160 858	86,8
Lille	370 032	85 164	455 196	81,3
Hauts-de-France	553 769	104 038	657 807	84,2
Seine-et-Marne	157 341	7 902	165 243	95,2
Seine-Saint-Denis	190 826	11 224	202 050	94,4
Val-de-Marne	138 303	11 214	149 517	92,5
Créteil	486 470	30 340	516 810	94,1
Paris	127 280	40 442	167 722	75,9
Yvelines	148 974	17 210	166 184	89,6
Essonne	144 767	8 613	153 380	94,4
Hauts-de-Seine	148 109	20 136	168 245	88,0
Val-d'Oise	146 208	8 969	155 177	94,2
Versailles	588 058	54 928	642 986	91,5
Île-de-France	1 201 808	125 710	1 327 518	90,5

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	56 717	9 615	66 332	85,5
Manche	35 883	9 061	44 944	79,8
Orne	19 973	5 330	25 303	78,9
Caen	112 573	24 006	136 579	82,4
Eure	59 722	4 911	64 633	92,4
Seine-Maritime	114 188	12 224	126 412	90,3
Rouen	173 910	17 135	191 045	91,0
Normandie	286 483	41 141	327 624	87,4
Dordogne	30 023	2 183	32 206	93,2
Gironde	138 504	14 168	152 672	90,7
Landes	33 244	2 711	35 955	92,5
Lot-et-Garonne	26 442	3 020	29 462	89,7
Pyrénées-Atlantiques	44 536	14 282	58 818	75,7
Bordeaux	272 749	36 364	309 113	88,2
Corrèze	17 788	1 638	19 426	91,6
Creuse	8 062	228	8 290	97,2
Haute-Vienne	29 703	1 835	31 538	94,2
Limoges	55 553	3 701	59 254	93,8
Charente	27 439	2 792	30 231	90,8
Charente-Maritime	50 070	3 790	53 860	93,0
Deux-Sèvres	28 570	6 830	35 400	80,7
Vienne	35 111	4 809	39 920	88,0
Poitiers	141 190	18 221	159 411	88,6
Nouvelle-Aquitaine	469 492	58 286	527 778	89,0
Aude	30 700	2 711	33 411	91,9
Gard	64 791	8 423	73 214	88,5
Hérault	96 787	13 071	109 858	88,1
Lozère	4 325	2 291	6 616	65,4
Pyrénées-Orientales	39 519	4 096	43 615	90,6
Montpellier	236 122	30 592	266 714	88,5
Ariège	11 797	1 195	12 992	90,8
Aveyron	17 733	5 894	23 627	75,1
Haute-Garonne	120 477	12 714	133 191	90,5
Gers	13 566	1 990	15 556	87,2
Lot	11 773	1 220	12 993	90,6
Hautes-Pyrénées	16 387	2 565	18 952	86,5
Tarn	29 685	5 558	35 243	84,2
Tarn-et-Garonne	23 891	3 128	27 019	88,4
Toulouse	245 309	34 264	279 573	87,7
Occitanie	481 431	64 856	546 287	88,1
Loire-Atlantique	98 957	49 665	148 622	66,6
Maine-et-Loire	53 092	33 674	86 766	61,2
Mayenne	21 027	10 696	31 723	66,3
Sarthe	48 336	8 956	57 292	84,4
Vendée	33 321	33 985	67 306	49,5
Nantes	254 733	136 976	391 709	65,0
Pays de la Loire	254 733	136 976	391 709	65,0
Alpes-de-Haute-Provence	13 673	792	14 465	94,5
Hautes-Alpes	11 207	1 063	12 270	91,3
Bouches-du-Rhône	186 836	24 238	211 074	88,5
Vaucluse	51 986	6 491	58 477	88,9
Aix-Marseille	263 702	32 584	296 286	89,0
Alpes-Maritimes	91 926	11 218	103 144	89,1
Var	89 449	6 875	96 324	92,9
Nice	181 375	18 093	199 468	90,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	445 077	50 677	495 754	89,8
France métropolitaine	5 563 811	915 382	6 479 193	85,9
Guadeloupe	43 046	6 002	49 048	87,8
Guyane	41 159	2 877	44 036	93,5
Martinique	33 396	3 824	37 220	89,7
Mayotte	53 047	2 844	55 891	94,9
La Réunion	108 249	9 649	117 898	91,8
DOM	278 897	25 196	304 093	91,7
France métro. + DOM	5 842 708	940 578	6 783 286	86,1

► Champ : Public + privé (y compris hors contrat).

© DEPP

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 783 300 élèves à la rentrée 2017 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en légère baisse (-23 100 élèves, soit -0,3%) par rapport à la rentrée 2016.

Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré.

Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce. Parmi les enfants scolarisés dès deux ans, 51% sont des filles.

Enfin, dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), les filles sont très largement minoritaires (36%).

Quel que soit le niveau, les taux de retard sont en baisse en 2017 grâce à une politique favorable à la fluidité des parcours.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons quel que soit le niveau : 0,7% des filles et 1,2% des garçons sont en retard à l'entrée en CP, et respectivement 6,9% et 8,8% en CM2 (2). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 0,5 point en CP et de 1,9 point en CM2.

C'est pourquoi les filles sont sous-représentées parmi les élèves scolarisés dans le préélémentaire âgés de 6 ans ou plus et parmi ceux scolarisés dans l'élémentaire âgés de 11 ans ou plus.

À la rentrée précédente, les taux de redoublement avaient baissé fortement à tous les niveaux, de 1 point en CE1 à 0,4 point en CM1 (3). Ils passaient ainsi en deçà du seuil de 1%, hormis au CP. À la rentrée 2017, dans le secteur public, la tendance demeure à la baisse pour le CP, le CE1 et le CM2, mais dans des proportions bien moindres (-0,1 point ou -0,2 point). En CE2, le taux de redoublement augmente de 0,1 point; il demeure stable au CM1. Dans les DOM, où les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève, la baisse est importante en CP (-0,7 point), en CE1 (-1,3 point) et en CM2 (-0,7 point). Quel que soit le niveau, il n'y a pas d'écart significatif entre les taux de redoublement observés dans les secteurs public et privé sous contrat.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2017-2018 sont nés en 2015.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau d'un secteur donné qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n dans ce même secteur.

UNITÉ LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE - Voir 3.1.

DIAPRE - La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2017, 99,9% des écoles publiques et 97,9% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,8% des classes et 99,7% des élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2017

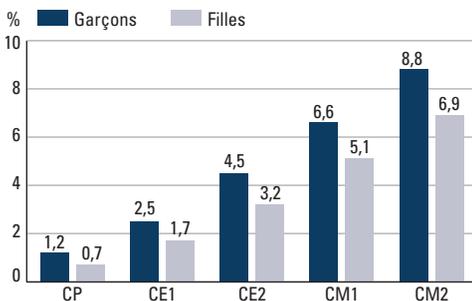
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	73 526	50,9	—	—	1	n.s.	73 527	50,9	
	3 ans	688 980	49,1	—	—	50	24,0	689 030	49,1	
	4 ans	707 193	49,0	90	46,7	142	31,0	707 425	49,0	
	5 ans	717 719	48,8	4 165	55,3	187	29,4	722 071	48,9	
	6 ans	9 328	32,7	708 309	49,2	1 068	29,7	718 705	49,0	
	7 ans	517	41,6	725 812	49,1	4 990	33,1	731 319	49,0	
	8 ans	93	63,4	711 174	49,1	7 789	34,5	719 056	49,0	
	9 ans	—	—	710 026	49,1	10 284	36,8	720 310	49,0	
	10 ans	—	—	680 160	49,3	11 419	37,7	691 579	49,1	
	11 ans	—	—	56 952	43,1	10 662	37,6	67 614	42,3	
	12 ans	—	—	805	43,2	623	39,0	1 428	41,4	
	13 ans et plus	—	—	576	53,6	68	35,3	644	51,7	
	Total		2 197 356	49,0	3 598 069	49,1	47 283	36,2	5 842 708	48,9
	France métropolitaine		2 098 042	48,9	3 421 073	49,1	44 696	36,4	5 563 811	48,9
Privé	2 ans	19 359	50,5	—	—	43	n.s.	19 402	50,5	
	3 ans	99 090	49,2	—	—	7	n.s.	99 097	49,2	
	4 ans	101 869	48,9	48	n.s.	23	n.s.	101 940	48,9	
	5 ans	103 265	49,0	1 013	56,7	25	n.s.	104 303	49,1	
	6 ans	1 193	33,1	118 520	49,2	71	35,2	119 784	49,0	
	7 ans	110	44,5	121 996	49,0	328	36,9	122 434	48,9	
	8 ans	40	n.s.	121 351	49,0	513	32,4	121 904	49,0	
	9 ans	—	—	122 426	49,0	701	39,7	123 127	48,9	
	10 ans	—	—	118 055	49,0	792	36,2	118 847	48,9	
	11 ans	—	—	8 565	41,9	777	39,1	9 342	41,7	
	12 ans	—	—	129	42,6	63	49,2	192	44,8	
	13 ans et plus	—	—	185	49,7	21	n.s.	206	51,0	
	Total		324 926	49,1	612 288	48,9	3 364	37,9	940 578	48,9
	France métropolitaine		316 021	49,0	596 030	48,9	3 331	37,9	915 382	48,9
Public + Privé	2 ans	92 885	50,9	—	—	44	n.s.	92 929	50,9	
	3 ans	788 070	49,1	—	—	57	29,8	788 127	49,1	
	4 ans	809 062	49,0	138	47,1	165	33,9	809 365	49,0	
	5 ans	820 984	48,9	5 178	55,6	212	32,1	826 374	48,9	
	6 ans	10 521	32,7	826 829	49,2	1 139	30,0	838 489	49,0	
	7 ans	627	42,1	847 808	49,1	5 318	33,3	853 753	49,0	
	8 ans	133	65,4	832 525	49,1	8 302	34,4	840 960	49,0	
	9 ans	—	—	832 452	49,1	10 985	37,0	843 437	49,0	
	10 ans	—	—	798 215	49,2	12 211	37,6	810 426	49,1	
	11 ans	—	—	65 517	43,0	11 439	37,7	76 956	42,2	
	12 ans	—	—	934	43,1	686	39,9	1 620	41,8	
	13 ans et plus	—	—	761	52,7	89	41,6	850	51,5	
	Total		2 522 282	49,0	4 210 357	49,1	50 647	36,3	6 783 286	48,9
	France métropolitaine		2 414 063	49,0	4 017 103	49,1	48 027	36,5	6 479 193	48,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris hors contrat.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2017, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

3 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2017, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
France métropolitaine	1,1	0,7	0,5	0,2	0,2
DOM	1,6	1,1	1,0	0,4	0,3
France métropolitaine + DOM	1,1	0,7	0,6	0,2	0,2
Privé sous contrat					
France métropolitaine	1,4	1,1	0,8	0,6	0,4
DOM	1,0	1,0	0,7	0,9	0,4
France métropolitaine + DOM	1,4	1,1	0,8	0,6	0,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2017, 2 522 300 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (-0,7%).

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans recule (-3 700 élèves à la rentrée 2017), à la fois dans le secteur public (-3,5%) et dans le secteur privé (-5,1%). 11,7% des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2017 (2). Le taux de scolarisation des enfants de deux ans diminue ainsi de 0,2 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte), a été divisé par trois. Il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12% depuis 2012.

À la rentrée 2017, le taux de scolarisation des enfants de deux ans s'établit à 19,3% dans les REP et 22,2% dans les REP+, soit au total 20,5% en éducation prioritaire, contre 9,7% hors éducation prioritaire. Le taux de scolarisation à deux ans baisse de 0,3 point en éducation prioritaire. En REP, quatorze académies scolarisent plus de 30% des enfants de deux ans; en REP+, seule l'académie de Rennes en scolarise plus d'un sur deux.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances. L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

À la rentrée 2017, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans est de 77,5% (3). Sur une longue période, le recul de ce taux s'explique essentiellement par la diminution constante de la proportion d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans. Depuis 2009, il s'est stabilisé.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2017 sont nés en 2015, ceux de trois ans en 2014.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2018, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée. Du fait de ces changements de périmètre, l'évolution du taux de scolarisation entre les différents zonages d'éducation prioritaire est à prendre avec précaution.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.
- Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.25; 16.40; 15.44; 14.41; 13.33.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Rentrée 2017						Rappel 2016		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	69 622	18 867	88 489	73 526	19 359	92 885	76 163	20 393	96 556
3 ans	659 908	96 344	756 252	688 980	99 090	788 070	690 356	97 909	788 265
4 ans	674 918	99 055	773 973	707 193	101 869	809 062	718 492	101 319	819 811
5 ans	684 113	100 443	784 556	717 719	103 265	820 984	722 350	101 718	824 068
6 ans et plus	9 481	1 312	10 793	9 938	1 343	11 281	9 447	1 307	10 754
Total	2 098 042	316 021	2 414 063	2 197 356	324 926	2 522 282	2 216 808	322 646	2 539 454

► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP

2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte				France métropolitaine + DOM y c. Mayotte				
	1999	2010	2012	2013	2013	2014	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)
Effectifs à la rentrée	256 089	111 658	90 957	96 983	97 156	96 399	93 584	96 556	92 885
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,0	11,9	11,8	11,7	11,5	11,9	11,7
dont en éducation prioritaire (1)	32,8	20,3	17,8	20,7	20,2	20,6	19,3	20,8	20,5
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,6	77,8	77,4	78,0	77,6	77,5	77,5	77,3	77,5

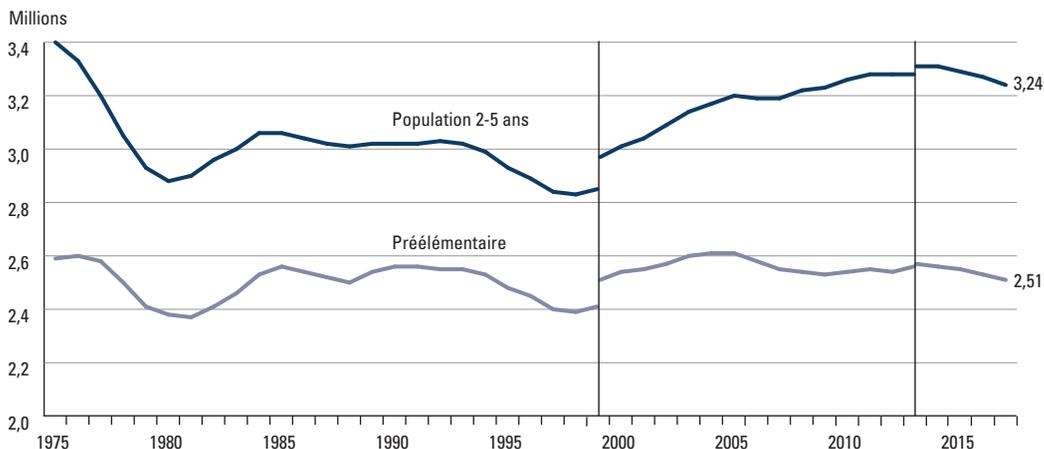
► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

(p) : provisoire.

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

© DEFP

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée dans le préélémentaire



DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 est la première année de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux de l'école élémentaire, du CP au CM2. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2016, 99,4 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). 98,1 % des élèves de CP ont bénéficié de l'apprentissage d'une langue vivante, rendu obligatoire (contre 95,2 % en 2015). S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,8 % pour l'école élémentaire avec 95,3 % des élèves de CP concernés (contre 90,4 % en 2015).

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,7 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand, en sensible progression, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 9,4 % des élèves (6,2 % en 2015).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais baisse légèrement à 97,3 % des élèves (98,1 % en 2015), tandis que l'enseignement de l'allemand, avec 4,3 %, progresse très légèrement (4,2 % en 2015).

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2016-2017 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (y compris CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis, incluant les CP. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a complètement renouvelé l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégées, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'École), directement renseignées par les directeurs d'écoles et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel.

Étant donné les nouvelles modalités de renseignements et les révisions méthodologiques apportées à l'enquête, les comparaisons temporelles ne sont pas possibles.

Le nouveau dispositif n'étant pas encore opérationnel dans les délais impartis pour la publication, les données de l'enquête 2017-2018 ne peuvent pas donner lieu à une publication.

SOURCES

MEN-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP	CE2-CM2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	–	1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	–
2011-2012	4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013	6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	–
2015-2016	4,2	98,1	–	1,9	0,3	–
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, y compris les CP à partir de 2016.**

© DGESCO

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017 en France métropolitaine et dans les DOM, 814 100 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 62 700 avec au moins un an de retard (7,7 %) (1). Ce taux est inférieur de presque 10 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,1 %).

Les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (6,7% contre 8,6%). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (17,5% contre 1,9%). Par ailleurs, ce sont chez les enfants d'inactifs que la différence entre les filles et les garçons est la plus importante (3,7 points). Toutefois, le retard scolaire a diminué de 3,5 points en un an chez les enfants d'inactifs.

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2016 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 13,5% sont en retard. Cette part est presque deux fois supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (6,8%) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2017, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves issus d'un établissement en zone d'éducation prioritaire (- 16,3 points) que pour les autres (- 8 points).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

REP, REP+ - Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué à la rentrée 2015 avec la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), voir 2.15 et 2.16.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

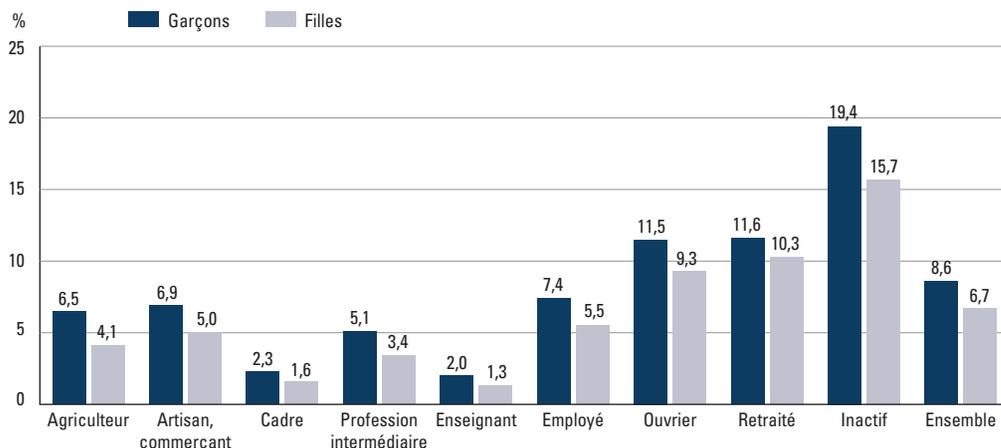
	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2014	2015	2016	2017		Total
								Venant du Public	Venant du Privé	
« À l'heure » ou en avance										
Effectifs	592 974	659 401	695 692	698 452	698 205	710 890	728 207	635 166	116 300	751 466
%	82,8	86,8	87,9	87,7	89,6	90,2	90,9	91,9	94,3	92,3
1 an de retard										
Effectifs	117 304	97 595	93 761	95 522	79 682	75 327	71 589	54 828	6 730	61 558
%	16,4	12,8	11,8	12,0	10,2	9,6	8,9	7,9	5,5	7,6
Au moins 2 ans de retard										
Effectifs	6 044	2 814	2 010	2 805	1 775	1 504	1 208	805	304	1 109
%	0,8	0,4	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Total en retard										
Effectifs	123 348	100 409	95 771	98 327	81 457	76 831	72 797	55 633	7 034	62 667
%	17,2	13,2	12,1	12,3	10,4	9,8	9,1	8,1	5,7	7,7
Total entrants en sixième	716 322	759 810	791 463	796 779	779 662	787 721	801 004	690 799	123 334	814 133

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

Lecture : 7,7 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2017 avaient au moins un an de retard. 7,6 % en avaient un seul, et 0,1 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2017 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2017 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2016		Public hors REP ou REP+ en 2016		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	109 770	86,5	525 396	93,2	70,2	85,2
1 an de retard	16 846	13,3	37 982	6,7	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	288	0,2	517	0,1	2,1	0,5
Total en retard	17 134	13,5	38 499	6,8	29,8	14,8
Total entrants en sixième	126 904	100,0	563 895	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, élèves scolarisés dans une école publique en 2016 quel que soit leur secteur de scolarisation en 2017, MEN.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2017, 13,5 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard. 13,3 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

À LA RENTRÉE 2016, 91,8% des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus en sixième ou en cinquième (1). Cette proportion traduit la poursuite d'une diminution assez importante du retard scolaire au cours des cinq premières années d'école. Quatorze ans auparavant, 83,4% des écoliers atteignaient la sixième ou la cinquième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux de l'école élémentaire, mais est particulièrement prononcée en CE1, en CM1 et en CM2 : les redoublements du CE1 diminuent de moitié et ceux du CM1 deviennent rarissimes, tout comme ceux du CM2 (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès à la sixième sans redoublement est quasiment général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (96,4%) et enseignants (97,2%). En revanche, le redoublement touche encore plus d'un enfant d'ouvrier sur dix et un enfant d'inactif sur quatre.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2002 et la rentrée 2016, le taux d'accès à la sixième sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 66,6% à 86,1% soit une hausse de près de 20 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50 de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date dans une école élémentaire de France métropolitaine. Il a été constitué par un sondage à deux degrés. Un échantillon de 960 écoles, stratifié selon le secteur public ou privé et l'appartenance au réseau ambition réussite, a été tiré parmi les 36 720 écoles publiques et privées de France métropolitaine. Dans chaque école, une classe de CP, choisie aléatoirement, a été retenue. Tous les élèves de la classe font partie de l'échantillon. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81 de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997.

Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997 et 2011.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte cinq ans après leur entrée au CP, en %.

	Panel 1997	Panel 2011
CM1	0,3	0,1
CM2	15,7	7,6
Sixième	82,2	90,8
Cinquième	1,2	1,0
Classe spécialisée (1)	0,6	0,5
Ensemble	100,0	100,0

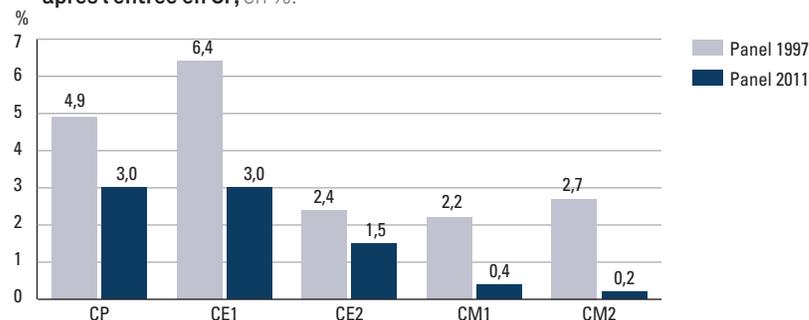
► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 90,8 % des écoliers du panel 2011 ont atteint la sixième à la rentrée 2016 ; 82,2 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2002.

2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 cinq ans après l'entrée en CP, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

Lecture : 3,0 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus en sixième sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	88,1	93,5
Artisans, commerçants (1)	85,1	92,5
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	89,8	96,4
Enseignants (3)	95,1	97,2
Professions intermédiaires (4)	91,6	94,7
Employés	81,8	91,8
Ouvriers qualifiés	77,7	87,6
Ouvriers non qualifiés	66,6	86,1
Inactifs	57,6	75,7
Ensemble	83,4	91,8

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 93,5 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la sixième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus en sixième sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	96,4	87,6	90,6
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	96,8	87,7	91,1
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	92,4	77,4	80,0
Ensemble	96,5	87,1	91,8

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEFP

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 96,4 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011, à l'école maternelle à deux ans ont atteint la sixième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

DÉFINITIONS

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 8 000 élèves de CM2 ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. En 2012-2013, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans.

12% des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5% sont obèses en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 18% et 3,6% (2). Ces prévalences ont peu évolué depuis le milieu des années 2000.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 11% des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15% en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 33% à 18% entre 2001-2002 et 2014-2015.

11% des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12% ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013. En CM2, ils sont respectivement 13% et 11%. Ces taux ont peu varié depuis le milieu des années 2000.

Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83% des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44% en 2005-2006. 51% des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38% sept ans auparavant. En CM2, cette progression est encore perceptible pour ce qui est de la rougeole (93% en 2014-2015 contre 85% en 2007-2008) alors que le taux de vaccination contre l'hépatite B est stable, à 46%.

Les inégalités sociales sont fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16% des enfants d'ouvriers en grande section sont en surcharge pondérale, contre 7% des enfants de cadres (3). 22% des enfants d'ouvriers ont au moins deux dents cariées contre 4% des enfants de cadres. Une partie de ces inégalités peut être reliée aux différences de modes de vie. La sédentarité des enfants, leurs habitudes alimentaires contribuent aux problèmes de poids ou à l'apparition de caries. Or, en grande section de maternelle, 59% des enfants d'ouvriers passent au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe contre 25% des enfants de cadres. 31% des enfants d'ouvriers consomment tous les jours des boissons sucrées contre 8% des enfants de cadres. En CM2, ces inégalités restent marquées, tant pour ce qui est de l'état de santé que des habitudes de vie (4).

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, qui sont organisées en partenariat entre le ministère en charge des affaires sociales et de la santé et le ministère en charge de l'éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête. Le recueil des informations sur la profession des parents et les habitudes de vie est fait à partir d'une interrogation des parents en grande section maternelle, et de l'élève lui-même en CM2. C'est pourquoi la comparaison des données issues de ces deux enquêtes est délicate.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

SOURCES

DREES et MEN-DGESCO, Enquêtes nationales de santé auprès des élèves de grande section maternelle et de CM2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2015 : un bilan contrasté selon l'origine sociale », *Études et résultats*, n° 993, DREES, février 2017.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)			
	2001-2002	2004-2005	2007-2008	2014-2015
Enfants en situation de surcharge pondérale	20,3	20,1	18,9	18,1
Enfants souffrant d'obésité	4,2	3,7	4,0	3,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1	17,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9	6,8
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8	11,7
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4	13,3
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1	11,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0	93,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	33,5	38,9	45,8	45,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2014-2015.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en grande section maternelle, en 2012-2013.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,2	4,1	25,4	8,0
Professions intermédiaires	10,2	5,8	37,7	13,0
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,8	11,9	44,9	20,1
Employés	14,3	13,1	51,8	23,1
Ouvriers	15,6	22,1	59,0	31,4
Ensemble (5)	11,9	10,5	42,9	18,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en CM2, en 2014-2015.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	12,7	12,9	40,6	15,2
Professions intermédiaires	16,2	14,3	44,8	17,7
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19,1	17,6	49,5	17,9
Employés	20,2	18,4	52,5	20,6
Ouvriers	21,5	25,4	54,7	26,4
Ensemble (5)	18,1	17,6	48,9	19,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018, 181 200 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 72 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2017, on compte 2,6 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS); en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 6 % des enfants âgés de 6 ans (1 200 élèves), un élève sur trois (8 400 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 100 élèves) au-delà de 10 ans. 12 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (30 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %). Un élève d'ULIS sur quatre (24 %) a plus de 11 ans.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une aide humaine conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire (13 500 élèves), 52 % sur une partie de leur temps scolaire (54 400 élèves) et 35 % d'une aide mutualisée (36 600 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou d'autres troubles, plus de six élèves sur dix bénéficient soit d'une aide individuelle, soit d'une aide mutualisée.

Parmi les élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré, 3 % bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé (4). La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs.

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE Voir « Définitions » en 3.10.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.20.

AIDE HUMAINE - Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires) et peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel);
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

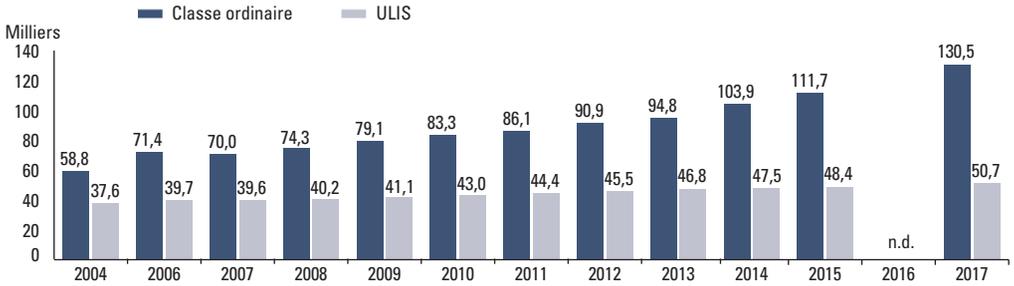
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEFP

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2017-2018

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 675	2,8	30,7	27	0,1	44,4	3 702	2,0	30,8
4 ans	8 773	6,7	28,6	74	0,1	41,9	8 847	4,9	28,7
5 ans	13 813	10,6	27,0	119	0,2	29,4	13 932	7,7	27,0
6 ans	19 062	14,6	27,5	1 229	2,4	29,2	20 291	11,2	27,6
7 ans	18 020	13,8	27,5	5 416	10,7	32,8	23 436	12,9	28,7
8 ans	18 578	14,2	27,6	8 366	16,5	34,3	26 944	14,9	29,7
9 ans	19 637	15,0	27,0	11 071	21,9	36,5	30 708	17,0	30,4
10 ans	19 385	14,9	26,6	12 213	24,1	36,9	31 598	17,4	30,6
11 ans	8 855	6,8	29,0	11 326	22,4	37,5	20 181	11,1	33,8
12 ans et plus	708	0,5	29,0	811	1,6	35,4	1 519	0,8	32,4
Total	130 506	100,0	27,5	50 652	100,0	35,9	181 158	100,0	29,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

LECTURE : 14,6% des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 27,5% des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2017-2018

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	3 686	17 310	11 878	32 874	42,7	44 078	76 952
Troubles du psychisme	4 245	14 512	7 425	26 182	72,6	9 869	36 051
Troubles du langage et de la parole	497	8 550	7 312	16 359	67,8	7 757	24 116
Troubles auditifs	161	786	540	1 487	35,7	2 682	4 169
Troubles visuels	259	714	369	1 342	53,5	1 167	2 509
Troubles viscéraux	385	752	477	1 614	70,4	679	2 293
Troubles moteurs	1 545	3 222	2 056	6 823	71,4	2 732	9 555
Plusieurs troubles associés	2 051	5 624	4 032	11 707	69,8	5 065	16 772
Autres troubles	666	2 968	2 552	6 186	70,8	2 555	8 741
Total	13 495	54 438	36 641	104 574	57,7	76 584	181 158
%	7,4	30,1	20,2	57,7		42,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2017-2018

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	2,3	3,4	22,2
Troubles du psychisme	3,0	3,7	8,5
Troubles du langage et de la parole	2,2	9,0	7,2
Troubles auditifs	15,6	28,8	18,1
Troubles visuels	11,5	40,1	10,7
Troubles viscéraux	1,7	6,5	5,3
Troubles moteurs	2,8	25,3	13,6
Plusieurs troubles associés	2,6	10,3	11,3
Autres troubles	1,4	6,3	5,3
Total	3,0	7,3	14,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

En 2017, 86 % des 181 200 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 14 % sont scolarisés à temps partiel (1). La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire et un quart une ULIS. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (35 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau (29 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près de sept élèves sur dix (63 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

50 700 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 28 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,4 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,9 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique, et d'Amiens (1,7 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de La Réunion, de Toulouse et de Rennes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2017-2018

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classe ordinaire	Préélémentaire	23 906	1 253	4 476	6 990	12 719	34,7	36 625
	Élémentaire	86 833	630	1 268	5 150	7 048	7,5	93 881
	Total	110 739	1 883	5 744	12 140	19 767	15,1	130 506
ULIS	Préélémentaire	3 602	182	551	753	1 486	29,2	5 088
	Élémentaire	41 340	225	947	3 052	4 224	9,3	45 564
	Total	44 942	407	1 498	3 805	5 710	11,3	50 652
Total		155 681	2 290	7 242	15 945	25 477	14,1	181 158

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 14,1 % (soit 25 477 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2007 2008	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte	2014 2015	2015 2016	2017 2018
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	37 432	42 418	42 737	44 573	45 315	47 453
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 202	2 784	2 784	2 931	3 046	3 199
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	39 634	45 202	45 521	47 504	48 361	50 652
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,4	93,8	93,8	93,7	93,7	93,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 163	1,6
Grenoble	2 571	1,2
Lyon	2 526	1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	6 260	1,2
Besançon	955	1,3
Dijon	1 376	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 331	1,4
Bretagne (Rennes)	1 886	0,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 141	1,3
Corse	228	1,4
Nancy-Metz	2 116	1,6
Reims	1 278	1,6
Strasbourg	1 585	1,4
Grand Est	4 979	1,5
Amiens	2 179	1,7
Lille	3 987	1,4
Hauts-de-France	6 166	1,5
Créteil	2 921	0,9
Paris	773	0,7
Versailles	3 108	0,8
Île-de-France	6 802	0,8
Caen	1 285	1,5
Rouen	1 320	1,1
Normandie	2 605	1,3
Bordeaux	2 472	1,3
Limoges	581	1,5
Poitiers	1 482	1,4
Nouvelle-Aquitaine	4 535	1,3
Montpellier	2 199	1,3
Toulouse	1 608	0,9
Occitanie	3 807	1,1
Pays de la Loire (Nantes)	2 436	1,0
Aix-Marseille	2 134	1,1
Nice	1 431	1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 565	1,1
France métropolitaine	47 741	1,2
Guadeloupe	538	1,7
Guyane	555	1,9
Martinique	1 244	1,7
Mayotte	266	1,1
La Réunion	308	0,8
DOM	2 911	1,5
France métropolitaine + DOM	50 652	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP